



**DECLARATION
DE MAKKAH AL-MUKARAMAH
ISSUE
DE LA 14^{ème} CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
26 RAMADAN 1440H
31 MAI 2019**

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

"Déclaration de Makkah Al-Mukarramah"

Dieu a dit : "Et cramponnez-vous tous ensemble au « Habl » (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères."

Nous, Souverains, dirigeants et Emirs des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, réunis à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence islamique au Sommet, qui se tient, à Makkah Al-Mukarramah, le 26 Ramadan 1440H, correspondant au 31 mai 2019 ;

Nous remercions le Très-Haut de nous avoir rassemblés en ce mois béni et de nous avoir offert l'opportunité de nous rencontrer dans la ville sainte de Makkah Al-Mukarramah, aux abords de la Kaaba, d'où a émergé le message de l'Islam, qui a jeté les bases de la justice et de la paix ;

Tout en insistant sur les nobles principes du message impérissable révélé en ce lieu saint et qui est venu raffermir les valeurs et préceptes islamiques, qui appellent à l'union entre les peuples islamiques et à leur coopération, en vue de garantir la justice, la liberté, l'égalité, la charité, l'unité et la solidarité, et rejettent la tyrannie, la division et les conflits ;

Rappelant les objectifs et principes fondateurs de l'Organisation de la Coopération Islamique, y compris la promotion de l'unité et de la solidarité entre les États et les peuples musulmans ;

Conscients des défis politique, économique et culturel auxquels fait face les Etats membres de l'Organisation du fait des conflits armés et de la recrudescence de l'extrémisme et du terrorisme, et persuadés de la nécessité d'œuvrer avec sérieux et abnégation à relever les défis qui se posent à nos Etats, afin de préserver la sécurité et la stabilité, d'ouvrir la voie aux investissements et au développement durable, et partant de garantir une vie décente et la prospérité aux peuples islamiques.

Un tel objectif ne saurait être atteint sans l'adoption d'un certain nombre de principes et de démarches que nous devons tous respecter et préserver, et qui consistent en ce qui suit :

Premièrement : S'engager à soutenir l'Organisation de la Coopération Islamique en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans sa Charte, et ce à la faveur de l'Action islamique commune qu'elle représente, pour pouvoir progresser en direction d'une nouvelle approche vers un avenir prometteur du monde musulman, à même de lui permettre de remporter les défis internes et externes auxquels il se trouve confrontés, dont notamment la préservation de sa sécurité et de sa stabilité.

Deuxièmement : Œuvrer au développement des potentialités des États islamiques et de leurs règlements dans tous les domaines, afin de les promouvoir et d'atteindre leurs objectifs de développement, à travers l'élaboration des plans et programmes qui s'imposent et leur mise en œuvre, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact des plus positifs sur l'action islamique commune et son renforcement, et de contribuer au développement des activités de notre Organisation et de ses organes subsidiaires et institutions, dans le droit-fil des principes propres à servir les intérêts des peuples et des États islamiques.

Troisièmement : Souligner l'importance de la cause palestinienne, en tant que question centrale de l'Oummah islamique, s'atteler à mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens, occupés depuis 1967, conformément aux résolutions internationales adoptées à cet égard, et réaffirmer la pleine solidarité avec le peuple palestinien dans son combat contre l'occupation et dans son droit à une vie décente dans un État souverain et indépendant, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif.

Quatrièmement : Condamner le terrorisme, l'extrémisme et le fanatisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les motifs et motivations, et œuvrer de concert pour contrecarrer les organisations terroristes et promulguer les lois et règlements dissuasifs pour faire face à ces fléaux.

Cinquièmement : Dénoncer les attaques terroristes qui ont pris pour cible le Royaume d'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis, à savoir celles perpétrées contre les stations saoudiennes de pompage de pétrole et contre les navires marchands dans les eaux territoriales émiraties. Nous appelons la Communauté internationale à s'acquitter de ses responsabilités en vue de maintenir la paix et la sécurité dans la région.

Sixièmement : Rejeter toute tentative d'associer le terrorisme à une nationalité, à une civilisation ou à une religion, et refuser d'apporter tout soutien direct ou indirect aux groupes et organisations qui appellent à la violence, à l'extrémisme et au terrorisme, sous quelque prétexte que ce soit.

Septièmement : Continuer de condamner sans réserve toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion, la couleur ou la croyance, et confirmer l'impératif de faire preuve de tolérance, de respect, de dialogue et de coopération entre tous les peuples, en tant que voie unique pour combattre le racisme et la haine.

Huitièmement : Rejeter le sectarisme sous toutes ses formes et manifestations, et encourager les efforts nationaux visant à contrer les politiques et pratiques sectaires, et à favoriser la réconciliation entre tous les musulmans.

Neuvièmement : Insister sur la responsabilité majeure qui incombe aux responsables des médias et des réseaux sociaux dans la réalisation des finalités et objectifs islamiques, et les inciter à s'abstenir de provoquer le chaos et le discord parmi les membres de l'Oummah islamique.

Dixièmement : Souligner l'impératif de se tenir aux côtés des musulmans dans les pays non musulmans qui sont victimes de persécution, d'injustice, d'oppression et

d'agression, de leur prêter main forte et d'adopter leurs causes dans les forums internationaux, afin d'assurer la réalisation de leurs droits politiques et sociaux dans leurs pays, et de développer les programmes et mécanismes propres à garantir leur intégration dans leurs sociétés sans discrimination aucune.

Onzièmement : Insister sur la nécessité pour l'Organisation de la Coopération Islamique de prendre conscience des changements et des développements qui interviennent à l'échelle internationale, et qui lui commandent de développer les programmes et démarches qu'elle adopte, afin de jouer son rôle, aux plans régional et international, de la manière la plus apte à réaliser la cohésion dans l'Action islamique commune.

Douzièmement : Exprimer les sentiments de remerciement et de gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al-Saoud – Qu'Allah le préserve – pour son invitation généreuse à tenir la quatorzième session de la Conférence islamique au Sommet et pour ses efforts louables en faveur du raffermissement des liens de fraternité et de solidarité entre les pays islamiques, et au service de l'Islam et des musulmans dans le monde entier.

Puisse le Très-Haut nous accorder la réussite dans nos efforts, nous guider vers nos objectifs et nous doter des chances de promotion de notre Oummah, dans le présent comme dans le futur.